

ACCÈS DES ENFANTS À LA RAMQ : LE QUÉBEC DOIT FAIRE MIEUX

Montréal, le 14 avril 2021 - Après plusieurs années de mobilisation pour changer les critères d'admissibilité du régime d'assurance maladie et médicaments du Québec (RAMQ) au profit de tous les enfants canadiens, les choses semblaient enfin bouger avec l'annonce du projet de loi n°83. Mais cela reste trop peu. Pour le Bureau international des droits des enfants (IBCR), tous les enfants résidant dans la province doivent avoir accès à la RAMQ, peu importe leur nationalité ou le statut de leurs parents.

L'espoir était de mise lorsque le gouvernement du Québec annonçait sa volonté de faire enfin bouger les choses pour élargir la couverture de l'assurance maladie provinciale aux enfants nés au Québec mais dont les parents ont un statut migratoire précaire. À la lecture du projet de loi n°83, force est de constater que nous sommes encore loin du compte. Démarches complexifiées, exigences difficiles à comprendre, langage alambiqué... Ce projet de loi pose finalement plus de questions qu'il n'en résout. Et surtout, il reste beaucoup trop limitant au vu de la diversité des situations des enfants issus de l'immigration au Québec. Qu'en est-il des enfants nés hors du Canada, mais habitant dans la province ?

Du point de vue du droit international, **la seule variable à prendre en considération dans l'accès aux soins de santé d'un enfant est son intérêt supérieur.**

Ainsi, pour réellement s'aligner avec les normes internationales, le Québec doit permettre à tous les enfants présents – même temporairement – dans la province d'avoir accès à des soins de santé gratuits, et tous les enfants résidant dans la province devraient être couverts par la RAMQ, sans condition de nationalité.

« En tant qu'être humain et sujet de droit à part entière, l'enfant devrait être traité de façon autonome et non assujéti au statut de ses parents. L'intérêt supérieur de l'enfant doit toujours l'emporter. » Guillaume Landry, Directeur général du Bureau international des droits des enfants

Le **mercredi 21 avril à 16h20**, le Bureau international des droits des enfants présentera ses recommandations relatives au projet de loi n°38 devant la commission de la Santé et des Services sociaux, en visioconférence.

> [Suivre l'audience](#)

> [En savoir plus sur notre position](#)

À propos du Bureau international des droits des enfants

Le Bureau international des droits des enfants est une organisation non-gouvernementale agissant pour les droits de l'enfant depuis plus de 25 ans, au Québec et dans plus de 50 pays d'Afrique, d'Asie, des Amériques et du Moyen-Orient. Par une approche participative et durable, nous œuvrons avec nos partenaires sur le terrain, à la promotion et à la protection des droits de l'enfant, qu'il soit en contact avec le système de justice ou confronté à une situation de crise humanitaire, causée par un conflit armé ou un désastre naturel. Nous veillons également à prévenir toute forme d'exploitation, de violence, d'abus et de négligence envers les enfants, notamment à des fins sexuelles.

L'écoute, la participation et la protection de l'enfant sont au cœur de toutes nos actions

- 3 bureaux dans le monde
- Environ 40 personnes employées de manière permanente
- Plus de 61 200 professionnelles et professionnels formés aux droits de l'enfant
- Les droits de plus de 2,5 millions d'enfants mieux protégés grâce à nos actions

<https://www.ibcr.org/fr/>

Renseignements :

Marielle Collet, chargée des communications, Bureau international des droits des enfants – communications@ibcr.org – téléphone : 514-677-6556